



**Bruges**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250604-DEC-2025-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 12/06/2025

Le 4 juin 2025

**DEC-2025-77**

DAJCP/ CP

## DÉCISION

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n°2020.02.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2022.05.12 du 8 décembre 2022 reçue en Préfecture le 15 décembre 2022 autorisant Madame le Maire à solliciter des financements auprès des institutions partenaires pour le projet de construction d'un boulodrome, de deux terrains de tennis et deux terrains de padels sur l'Espace sportif Galinier-Majau,

**VU** le plan « 5000 équipements – Génération 2024 » de l'Agence Nationale du Sport définissant les modalités de mise en œuvre des financements au titre de l'année 2025 pour les projets d'équipements sportifs structurants,

**CONSIDERANT** les travaux prévus par la ville de Bruges pour l'aménagement de ces terrains sportifs,

**CONSIDERANT** le besoin de financement de la Ville sur ce projet et la nature du projet qui répond aux conditions du plan «5000 équipements – Génération 2024 »,

Le Maire **DECIDE** :

- **DE SIGNER ET DEPOSER** une demande de subvention auprès des services de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan « 5000 équipements – Génération 2024 », d'un montant de 237 048, 83 €, soit 50% du coût total du projet d'aménagement d'un boulodrome, de deux terrains de tennis et de deux terrains de padels.
- **Le plan de financement prévisionnel** de cette opération est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant des dépenses	RECETTES	Montant des recettes
<b>Etudes</b>			
Coordination SPS	1 526, 00 €	Agence Nationale du Sport (50%)	237 048, 83 €
Contrôle technique	7 665, 20 €		
MOE	8 750, 00 €		
<b>Travaux</b>			
Aménagement boulodrome, terrains de tennis et padels		Part de la collectivité (50%)	237 048, 83 €



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250604-DEC-2025-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 12/06/2025

VRD /GO	119 610, 16 €		
Terrains sportifs	254 346, 50 €		
Clôture grillagée	7 200, 00 €		
Estimatif toile textile	75 000, 00 €		
<b>Coût total € HT</b>	<b>474 097, 66 €</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>474 097, 66 €</b>

Les dépenses et recettes sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,

Brigitte THERRAZ